



## RÈGLEMENT DU CLÉRIALINE VÉLO TOUR 2024

**IMPORTANT** : Le 09 juin 2024 ont lieu les élections Européennes. Les candidates prendront leurs dispositions pour cet évènement, étant entendu qu'elles ne pourront pas quitter le groupe pour se rendre à leur mairie.

Clérialine, association loi 1901 immatriculée RNA5930044270, siégeant 27ter rue François Herbo à -59310- Orchies, organise un tour à vélo (à assistance électrique ou non) sur les routes et chemins dans un rayon de 20 km autour d'Orchies. Le nom de la manifestation est « **Clérialine Vélo Tour** » ( abréviation : C.V.T.).

- 1) Le C.V.T est une randonnée où toute notion de concurrence est bannie, réservée exclusivement aux femmes, prioritairement à celles qui sont ou ont été victimes d'un cancer féminin (sein, utérus, ovaires), en soins ou en rémission, mais aussi aux aidants, aux soignants, et à toute personne sensible à la cause des cancers féminins. Un bulletin d'inscription (modèle joint) devra parvenir à l'association Clérialine, par mail ou courrier avant le 30 avril 2024. Les renseignements donnés par la candidate le sont sous son entière responsabilité. L'association Clérialine ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des incidents ou accidents en relation avec (ou consécutifs à) des renseignements erronés (non-déclaration d'allergies, par exemple).
- 2) En cas de besoin, Le Bureau de l'Association procédera à une sélection des candidates parmi les inscrites, en fonction des critères ci-dessus définis et en avisera celles qui auront été retenues avant le 15 mai 2024.
- 3) Cette aventure solidaire est destinée à sortir de leur quotidien les femmes atteintes directement ou indirectement par la maladie, leur donner un petit frisson d'aventure, les faire se rencontrer et créer entre-elles une solidarité dans l'épreuve. Elles n'auront aucun frais d'inscription, la volonté de l'association Clérialine étant de leur offrir une randonnée adaptée à leur condition physique, dans l'esprit des raids et treks pratiqués à l'étranger. Toutefois, il sera demandé aux candidates un chèque de caution de 50€ (cinquante euros) qui ne sera encaissé qu'en cas de désistement abusif ou injustifié<sup>1</sup>.

La prestation de Clérialine comprend une tenue composée d'un maillot, un poncho de pluie, un petit sac à dos, l'hébergement, les repas du samedi (midi et soir), le petit déjeuner et le repas de midi le dimanche.

La candidate sélectionnée fera son affaire de la fourniture : d'un duvet, de chaussures adaptées, d'un short de cycliste type « cuissard » **de couleur noire**, du vélo électrique (batterie 400kwh conseillée), des ses affaires de toilette et vêtements de ville, etc. Il ne sera admis qu'un seul sac ou bagage par participante. Ces fournitures devront être marquées au nom de la candidate et aisément identifiables.

- 4) L'hébergement se fera en salle de sport, salle des fêtes ou tout local équipé de douches et pouvant recevoir une quarantaine de personnes. Les vélos seront remisés en lieu sûr et les batteries rechargées pendant la nuit. **La candidate passera obligatoirement la nuit avec les autres candidates**, sauf contre-indication justifiée par un certificat médical.
- 5) L'organisation fonctionnant grâce au parrainage ou sponsoring, les candidates acceptent de porter la tenue fournie par Clérialine avec les flocages aux noms des sponsors. Cette clause est non négociable, et entrainera de facto l'exclusion de la candidate en cas de refus.
- 6) Pour des raisons de sécurité, le nombre de participantes est limité ; les décisions du comité de sélection ne pourront en aucun cas être contestées. Toutefois, **il sera toléré que 2 participantes partagent le même vélo**, se relayant aux étapes du matin et du midi. Cette particularité devra être mentionnée dans le bulletin de pré-inscription.

---

<sup>1</sup> Les candidates sélectionnées auront la faculté de se désister jusqu'au 31 mai. Au-delà de cette date elles devront justifier d'un motif sérieux ou d'un cas de force majeure pour éviter l'encaissement de leur chèque de caution.

- 7) Cette manifestation aura lieu les 08 et 09 juin 2024. Chacune de ces deux journées est divisée en 2 étapes d'une vingtaine de kilomètres, pour un total de 100km environ. Les itinéraires empruntant parfois des chemins non goudronnés, l'usage de vélos à pneus fragiles (type « boyaux » est déconseillé).
- 8) Les candidates retenues seront réparties en 5 équipes, chaque équipe portant le nom de leur(s) sponsor(s). Une « capitaine », faisant partie de l'organisation, accompagnera à vélo les candidates. Celles-ci sont tenues de respecter ses directives, notamment en matière de sécurité. En cas de manquement grave d'une équipière, (par exemple le refus de porter un casque de protection), l'organisation pourra l'exclure.
- 9) Pour une question de sécurité et de respect des autres usagers de la route, à chaque étape (matin et après-midi) les départs des équipes seront espacés de quelques minutes. Les regroupements à moins de 100 mètres de 2 équipes sont interdits, sauf à l'arrêt sur une zone sécurisée. Dans ce cas, les équipes reprendront le départ à 5 minutes d'intervalle. Une moto (ou un scooter) effectuera des contrôles, assurera la liaison entre les équipes et l'organisation, et pourra intervenir en cas d'urgence.
- 10) Les participantes se présenteront le samedi 08 juin 2024 à 08h30 au lieu qui leur sera indiqué lors de la réunion préparatoire (dont la date sera fixée ultérieurement) vêtues de la tenue fournie préalablement par Cléialine, et munies d'un casque de protection. Un contrôle de marquage (vélos, batteries, duvet, et bagage) sera effectué avant le départ.

Les candidates, sauf cas de force majeure, s'obligeront à assister, vêtue des tenues fournies par l'organisation, à la remise des prix qui aura lieu à l'issue de l'épreuve le dimanche 09 mai à partir de 18h00. Ces prix ne correspondent pas à un classement en fonction de la vitesse ; ils sont destinés à récompenser les qualités morales dont auront fait preuve les participantes.

Les informations concernant les candidates ne seront utilisées par l'association Cléialine que pour le bon fonctionnement et le bon déroulement du CVT. Elles disposent d'un droit de contrôle et de rectification des données collectées (par mail : [clelialine@gmail.com](mailto:clelialine@gmail.com) )

**IMPORTANT !**                      **Mention manuscrite :**

*« J'accepte sans réserve le présent règlement que j'ai lu et compris. Je donne en outre l'autorisation de divulguer les images qui pourront être prises de moi lors de cette manifestation (soit du 13 mai 08h30 au 14 mai 20h00). »*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Prénom et Nom \_\_\_\_\_

Signature :